

## Une marginalité singulière : les migrants algériens lors des retours au pays (1973-1983)

Jean-Charles Scagnetti

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/766>

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2004

Pagination : 103-115

ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Jean-Charles Scagnetti, « Une marginalité singulière : les migrants algériens lors des retours au pays (1973-1983) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 69 | 2004, mis en ligne le 10 mai 2006, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/766>

---

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Tous droits réservés

---

# Une marginalité singulière : les migrants algériens lors des retours au pays (1973-1983)

Jean-Charles Scagnetti

---

« Ces gens-là font tout pour se marginaliser, ils font tout pour se démarquer. Ils ne parlent jamais l'arabe et même le français, ils ne le parlent pas comme nous. (...) C'est une évidence que ce sont des Algériens, mais ils se démarquent de plus en plus. (...) Par leur statut, ils sont presque comme des étrangers chez eux en Algérie [et] ils ne font rien pour ne plus l'être »<sup>1</sup>.

- 1 Ce témoignage extrait de l'enquête de François Lefort sur les retours d'émigrés en Algérie au début des années 1980 introduit de manière abrupte le sujet de cet article.
- 2 Si la précarité, la marginalité - le fait d'être ou d'être mis aux marges de la société -, l'exclusion économique et sociale existent dans ce pays en développement plus qu'ailleurs, l'étude a pour objectif de mettre en lumière un processus de marginalisation très particulier, celui des émigrés de retour au pays de manière temporaire ou définitive.
- 3 Cette marginalité secondaire, englobée dans une marginalité algérienne aussi diverse que répandue, est envisagée dans le contexte de relation entre les nationaux résidents et les nationaux ayant fait l'expérience de la migration.
- 4 Il n'est pas question d'une marginalité et d'une exclusion qui seraient uniquement sociales, économiques ou spatiales mais d'une forme de marginalité « légale », développée par l'administration algérienne doublée d'une marginalité comportementale ou culturelle colportée par certains émigrés et entretenue par la société d'accueil.
- 5 Les bornes chronologiques de l'étude sont celles de la suspension de l'émigration algérienne à destination de la France en septembre 1973, en réaction à la flambée des actes racistes, et le voyage du Président Chadli Bendjedid dans ce même pays en

novembre 1983. Ces dates marquent à la fois l'évolution de la politique d'émigration et la modification en profondeur de sa composition sociale avec notamment l'apparition du mouvement « beur ».

- 6 Dans ces conditions, comment est-on arrivé progressivement à une situation de marginalisation d'une partie de la population algérienne dans son propre pays ? Quelles sont les attitudes étatiques, individuelles qui expliquent le développement de ce processus ? Comment une politique d'intégration volontaire a-t-elle pu créer ou accentuer un processus inverse d'exclusion de l'émigration ?
- 7 Pour tenter de répondre à ce questionnement, je m'attacherai dans un premier temps à définir les causes de cette marginalité, à rendre compte de sa genèse avant d'en donner les conséquences générales et particulières pour les émigrés.

I - Les cadres institutionnels de la marginalité 1 - Poids, place et rôle de l'émigration en Algérie

- 8 A la faveur du 1<sup>er</sup> séminaire national sur l'émigration d'août 1966<sup>3</sup>, les autorités algériennes décident de faire de ce sujet un sous-chantier des vastes réformes entreprises lors du redressement révolutionnaire du 19 juin 1965 qui porta Houari Boumediene au pouvoir.
- 9 Pour une Algérie qui cherche une place internationale dans le non-alignement, un mode de développement original par « industries industrialisantes », l'émigration, legs de la colonisation, apparaît avec les hydrocarbures et la viticulture comme un des anciens liens de sujétion vis-à-vis de la métropole.
- 10 Le recensement du 12 février 1977 évalue la communauté algérienne vivant à l'étranger à environ 950.000 membres, alors que l'Algérie compte plus de 16.9 millions d'habitants<sup>4</sup>. Groupe marginal représentant 5,6% de la population totale, ces émigrés enrichissent néanmoins le pays de départ de leurs devises tout en amenuisant le taux de chômage. Ils sont aussi les ambassadeurs de l'Algérie en Europe et de ce fait entrent dans sa politique de relations internationales notamment vis-à-vis de la France.
- 11 Avec l'explosion de la violence raciste au début des années 1970 et le travail de l'Amicale des Algériens en Europe, l'Etat renforce son intérêt pour les questions migratoires et développe un arsenal législatif censé favoriser le retour au pays de ses citoyens. La suspension de l'émigration en septembre 1973 hâte le mouvement qui s'amplifie encore lorsqu'en juillet 1974 les Français interrompent l'immigration.
- 12 Dès lors, la volonté de l'Algérie de réinsérer ses émigrés et la volonté française de se défaire de ses immigrés vont interférer, se télescoper et promouvoir le départ de ces populations. Les migrants visés par ces mesures françaises ou algériennes sont de deux types :
  - - ceux effectuant un retour temporaire au pays notamment lors de vacances. Ils représentent un flux évalué à 200 ou 300.000 personnes par an.
  - - ceux organisant seuls ou en famille un retour définitif et qui empruntent des canaux officiels. Si l'aide au retour instaurée entre 1977 et 1981, « *le million des immigrés* », n'avait séduit que 3515 Algériens, les accords franco-algériens de 1981 et les aides à la réinsertion instaurées en 1984 ont accru ces départs que Patrick Weil estime à 76.876 entre 1977 et mai 1988<sup>5</sup>.
- 13 A ce volant de retours définitifs, il faut ajouter les expulsions du territoire français, les jeunes appelés accomplissant leur service national en Algérie et les retours volontaires

spontanés. Ce groupe d'émigrés aussi peu important soit-il existe, ce qui légitime son étude.

## 2 - Les mesures en faveur des émigrés L'emploi

- 14 Les émigrés qui désirent rentrer au pays bénéficient d'un recueil de mesures légales leur permettant de se réinsérer dans le tissu économique et social. Sous la pression de l'Amicale des Algériens en Europe et d'une conception affirmée de l'indépendance politique, l'Etat a donc décidé de leur réserver des postes dans certaines entreprises nationales. Ainsi, la SNS<sup>14</sup> (Société Nationale de Sidérurgie) et la SONACOME<sup>15</sup> (Société Nationale de Constructions Mécaniques) s'intéressent-elles aux émigrés qualifiés désireux de valoriser leur expérience professionnelle en Algérie. A partir de 1969, puis régulièrement par la suite, des campagnes de recrutement ont lieu en terre d'émigration. Au total, elles débouchent sur 107 embauches pour la SNS et 208 pour la SONACOME<sup>16</sup>.
- 15 Entre 1976 et 1979 se seraient 40.000 postes de travail qui auraient été réservés à l'émigration par les soins du département de l'ONAMO (Office National de la Main-d'Œuvre) au sein des entreprises nationales<sup>17</sup>.

## Le logement

- 16 Dès avant l'indépendance, l'Algérie connaissait un problème aigu de logement. Avec le départ des Européens, les déplacements de populations, l'exode rural, la croissance démographique et économique, les villes se sont progressivement ceinturées de bidonvilles tandis que les appartements battaient des records d'occupation, conséquence d'une politique de construction non prioritaire et peu efficace.
- 17 Afin de favoriser la réinsertion matérielle des émigrés, il est décidé de réserver un volant de logements par wilaya pour les titulaires d'un compte-épargne en devises. Les publicités de la CNEP (Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance) sont univoques : « Vous êtes émigré titulaire d'un compte « Epargne-devises » : Augmentez sans tarder vos dépôts pour obtenir un logement en PRIORITE »<sup>18</sup>.
- 18 Ce sont ainsi, officiellement 10%<sup>19</sup> des logements neufs construits et quelques terrains<sup>20</sup> qui sont mis de côté. La CNEP est également autorisée, pour stimuler les dépôts, à servir un taux d'intérêt de 4,5% contre 3,5% pour les comptes-épargnes ouverts par les nationaux-résidents<sup>21</sup>.
- 19 La situation particulièrement sensible du logement exaspère les Algériens qui attendent depuis des années dans des bidonvilles comme celui d'El-Harrach :
- « Est-ce qu'il y aurait deux catégories d'Algériens ? Pourquoi ils auraient droit à un appartement alors que mon père ça fait quatorze ans qu'il a fait une demande ? ».
- « Au niveau des étudiants, ils ont priorité pour des chambres et pour la bourse. Les travailleurs peuvent faire un déménagement, attention, ils ont l'allure de privilégiés ici... Il y a des gens qui ne les aiment pas, il y a beaucoup de jalousie »<sup>22</sup>.

## Les cadeaux fiscaux

- 20 Le 20 août 1970 marque le début d'un traitement fiscal particulier de l'émigration. Effectivement, pour endiguer une fonte trop rapide du stock des devises de la Banque Nationale Algérienne, l'Etat suspend l'allocation touristique et réduit l'allocation voyage à 100 DA par Algérien et par voyage.
- « Toutefois, s'agissant de l'allocation voyage, une distinction a été faite entre les travailleurs émigrés et les autres citoyens, compte tenu de l'apport de nos émigrés à l'économie nationale. Ainsi, une allocation exceptionnelle en devises de la contre-

valeur de 200 DA a été prévue pour nos émigrés au lieu de 100 DA pour le reste des citoyens »<sup>21</sup>.

- 21 Le 12 juin 1973, afin de lutter contre le tarissement des transferts de devises opérés par les émigrés, conséquence du décrochage de la parité Dinar-Franc de 1969, l'Etat instaure pour les non-résidents une prime compensatoire de 12.5% (prime de 1/8°) pour tout transfert d'épargne ou change manuel aux frontières. Un problème d'équité se pose d'emblée et le ministre des Finances est appelé à se justifier :

« Comment analysez-vous la prime d'encouragement servie aux émigrés à l'occasion de l'envoi de fonds en Algérie ? Ne peut-elle pas être qualifiée de pratique de taux de change multiple ?

« Non. Il ne s'agit pas d'un taux de change multiple, pour la bonne et simple, raison que la Banque Centrale d'Algérie, prend les devises aux taux de change officiels. (...) C'est donc une prime d'encouragement à l'épargne offerte par le Trésor public, les devises collectées par le réseau postal ou les bureaux de change sont reprises aux taux officiels et la différence est payée par le Trésor public. C'est en quelque sorte une mesure de redistribution du revenu national »<sup>22</sup>.

- 22 Alors que les émigrés jouissent du droit d'introduire 5000 DA de marchandises en franchise pour des cadeaux lors de leurs vacances, la loi des finances du 30 juin 1977 vient clore la liste de leurs privilèges. Elle autorise l'importation sans taxe de véhicules de tourisme de plus de trois ans pour ceux (émigrés, stagiaires, étudiants, fonctionnaires) qui rentrent définitivement au pays après un séjour d'au moins trois ans à l'étranger. L'intérêt immédiat est que le véhicule dédouané peut-être revendu puisque la notion d'incessibilité est prescrite<sup>23</sup>.

- 23 Au travers de ces quelques exemples, il ressort que l'Etat favorise clairement une catégorie de citoyens au détriment d'une autre. Ces Algériens expatriés, « *partie intégrante de notre chair et de nos fibres* »<sup>24</sup>, « *partie intégrante de la nation* »<sup>25</sup> mais juridiquement à part, baignent dans une marginalité législative. Sous l'effet de jalousie que ces mesures suscitent, une marginalisation sociale, stéréotypée de l'émigration se développe. En effet, les nationaux résidents qui vivent difficilement au quotidien ont du mal à comprendre pourquoi l'Etat accorde autant d'attention à ces privilégiés qui peuvent quitter le pays à leur guise, possèdent des devises et sont des trabendistes dans l'âme.

## II - Des comportements atypiques<sup>1</sup> - L'attitude en public

- 24 Si la loi dans une volonté intégratrice affirmée aboutit à une marginalisation des émigrés, ces derniers concourent également à leur exclusion par leurs propres attitudes.

- 25 Les témoignages sur leurs déviances, rapportés par voie de presse ne les épargnent guère.

« Il y a aussi leur stature physique, leur façon de marcher, les habits. Ils aiment les attroupements (...) ils marchent en meute. Ils s'assemblent à cinq, six, sept. Ça cause toujours français et ça discute toujours nostalgie (...) Pour les garçons, la différence c'est la prétention, rouler des mécaniques, parler à tue-tête pour décliner son identité »<sup>26</sup>.

- 26 Lors de vacances ou de retours, l'étalage de leur pseudo-réussite économique constitue un affront de plus pour les nationaux résidents. Dans une nouvelle publiée en 2003 « *Les Zmagras de Labachinou* », Mohamed Kacini nous fait partager ses souvenirs de jeunesse dans les environs de Bou Saada,

« Ils venaient l'été, par caravanes de 404 ou de 504 familiales, chargées comme on le sait, dessus, dedans et dessous. Les tableaux de bord des véhicules étaient des vitrines où s'entassaient en vrac : frises dorées, chiens en plastique qui secouaient la tête aux dos d'âne, boussoles, thermomètres »<sup>27</sup>.

« Au lendemain de leur arrivée, au mois d'août, ils se réunissaient sur la place de Bou Saada (...) pour nous montrer tout ce qui pouvait nous faire envie, à nous les bagnards de l'Algérie socialiste (...) ils ouvraient de grands sacs « Darty » (...) pour en sortir en vrac : (...) de vieux numéros de Paris Match, des bouteilles de Coca, des briquets jetables avec la pub « Auchan », (...) des savonnettes « Lux » avec en médaillon la photo de la blonde aux épaules nues qui a fait rêver tant de générations du Hoggar jusqu'au Djurdjura »<sup>25</sup>.

27 Déclassés, rejetés en France par leur travail, leur nationalité, leur faciès, obligés de vivre dans des conditions précaires et dangereuses - incendie d'Aubervilliers en janvier 1970 - en économisant le moindre sou, certains émigrés algériens rentrent au pays pour exister, pour faire valider une réussite sociale qui s'exprime par la possession de biens de consommation absents de l'Algérie socialiste.

28 En plus du fantasme de la situation, ces émigrés qui veulent enfin être reconnus chez eux vont, par ce type d'attitude, se couper du reste de la population et vivre entre eux. Leur volonté de reconnaissance sociale les privant d'un contact apaisé avec le reste de la société algérienne.

#### 2 - Contrebande et change parallèle

29 Un autre point sensible réside dans la capacité des émigrés à faire entrer légalement des cadeaux pour leur famille à hauteur de 5000 DA.

30 Passeur entre deux mondes, l'émigré qui jouit des sésames lui permettant l'ouverture des frontières des deux pays peut se livrer à toutes sortes de trafics en introduisant en Algérie des produits introuvables. Ce commerce à la valise qui contourne les quotas d'importation alimente le marché parallèle du luxe, des vêtements, de la pièce automobile d'occasion. Ainsi, des jeans achetés 100 francs à Paris sont revendus 300 à 500 DA en Algérie.

« Un jean ça coûte 400 francs. Les gens, ils les ramènent de France ou de Tunisie, ils en ramènent 5 ou 10 et ils les revendent ici 400 francs. (...) Un Loïs, à Tourcoing, je l'ai essayé, il faisait 170 francs. (...) Ici c'est fou, c'est des prix fous qu'il y a sur les habits »<sup>26</sup>.

31 A partir de l'année 1969<sup>27</sup>, le rôle du migrant se transforme encore car il devient un intermédiaire obligé dans le change parallèle des devises. Heureux possesseur de monnaies fortes il fixe les règles du change illicite qui démarre au début des années 1970 autour de 1 Franc pour 3 dinars pour finir à 1 pour 6 en 1983. Certains émigrés profitent à l'évidence de leur situation pour rendre service et engranger des bénéfices colossaux. Les méthodes utilisées sont celles de l'introduction frauduleuse de devises sur le sol algérien ou le système des « montants compensatoires » :

« (...) Vous voyez de qui il s'agit ? "Je te donne ici, tu me donnes là-bas". Je te donne ceci, tu me rends cela. "Ceci" est égal à une somme ronde. Cela devient une somme rondelette. Simple comme bonjour. "C'est juste pour acheter la dernière Peugeot ou BMW, tu comprends mon frère... C'est à peine pour ramener un poste de télévision standard et quelques jeans pour les enfants..." »<sup>28</sup>.

#### III - Situations de marginalisation et d'exclusion

32 Cette situation particulière des émigrés et leur statut de « privilégiés » ne pouvaient déboucher que sur des attitudes de rejet ou d'ostracisme.

##### 1 - A la douane : la suspicion

33 Dès son passage à la douane, l'émigré de retour au pays comprend qu'il est différent des autres. En effet, les témoignages collectés auprès des militants de l'Amicale des Algériens en Europe dénoncent tous des situations de ségrégation :

« Les frères, de retour du Pays, portent certains griefs particulièrement virulents contre les services de douanes algériennes : le mauvais accueil, les longues files d'attente, l'arrogance des douaniers, choquant, indignent et en même temps surprennent nos frères »<sup>34</sup>.

- 34 Des billets émaillent constamment la revue « *L'Algérien en Europe* » pour faire part d'un ressenti partagé par le plus grand nombre :

« Qu'avez-vous à déclarer ? Ouvrez votre valise. Votre sac aussi. Qu'y a-t-il là-dessous ? Et là ? Et là ? Et ça, c'est quoi ? Vous n'avez pas d'or ? Montrez. Il n'y a rien dans vos poches ? Pourquoi avez-vous tant de chemises ? Et ce pantalon, mais il est neuf.

- 35 Le pauvre ouvrier ne sait plus quoi dire : 500 ou 600 F peut-être 700, en tout et pour tout. (...) Il ne comprend pas. Et la peur qui l'étreint l'empêche de « savourer » l'arrivée au pays. Derrière lui, certaines valises passent bien vite. De lourds sacs de Free Shop aussi... « Magnanime », le douanier le laisse enfin passer. Il refait hâtivement sa valise et après la peur, l'impression désagréable d'avoir mal été accueilli se fait sentir<sup>35</sup>.

- 36 L'arrivée au pays et le passage de la douane marquent le migrant. La suspicion qui plane sur lui, le définit déjà comme citoyen de 2<sup>ème</sup> classe et comme trafiquant potentiel.

## 2 - Les jeunes « beurs »

- 37 Les témoignages de jeunes Algériens nés et/ou ayant vécu en France et rentrés en Algérie en famille ou seuls sont nombreux. Beaucoup dénoncent le décalage qu'il existe entre eux et leur société d'origine. Ce déphasage va des railleries aux insultes et renforce le sentiment de marginalité de ces jeunes, exclus en France et dans leur propre pays.

- 38 Nanou, est une algérienne ayant vécu 20 ans à Montbéliard qui suit ses parents lors de leur réinsertion au milieu des années 1980. Elle revient par la suite clandestinement en France ne supportant plus sa nouvelle vie en Algérie :

« On est de culture française, on est élevé à l'Occidentale, on peut pas se confondre à eux, c'est pas possible. Nous étions des immigrés on nous le faisait réellement ressentir et on a toujours voulu garder notre mode de vie mais mes parents étaient contraints de nous le changer malgré eux et c'est ce qui a tout chamboulé. »

« Il y a eu la pression sociale et familiale, il ne fallait pas aller à la plage parce que ça jasait, il ne fallait pas sortir tout seul parce que personne ne le concevait. Tout au début j'ai voulu absolument m'intégrer puis j'ai vu que ce n'était pas possible. »<sup>38</sup>

- 39 L'histoire de Sakinna est identique, née en France, se sentant rejetée, elle décide en 1981 de retourner seule dans le pays de ses parents. Elle décrit son aventure dans un livre « *Journal : nationalité immigrée* ».

- 40 Elle se confie sans concession et affirme avec force :

« C'est en France que j'ai appris à être Arabe, C'est en Algérie que j'ai appris à être l'Immigrée »<sup>39</sup>.

« L'Algérie est ma terre mais je sens douloureusement que j'y suis étrangère. Etrangère à leurs yeux d'Algériens. (...) Ici je suis malheureuse. On m'appelle tout : Jacqueline, Christine, sauf Fatma ou Aïcha. J'ai droit à tous les prénoms français mais je n'ai pas droit à un prénom arabe. Ici, je suis l'immigrée. « Immigrée, immigrée putain » me crient-ils dans la rue »<sup>40</sup>.

- 41 Le roman beur dénonce également cette situation avec des héros de fiction à l'image d'Omar, personnage principal du roman d'Akli Tadjer « *Les ANI du Tassili* », publié en 1984 au Seuil.

« Déjà en arrivant à Alger (...) je fus la naïve victime de ce formulaire-piège en pensant qu'étant né à La Garenne-Colombes j'étais d'origine française. Les quolibets

du flic de service ne tardèrent pas à fuser : « Bienvenue en Algérie, fils de Madame la France! Bonjour monsieur de La Garenne-Colombes, ironisait-il »<sup>1</sup>.

- 42 Lors d'un contrôle de police Omar qui tarde à répondre aux questions qui lui sont posées subit encore une attaque en règle :

« (...) Mais ma parole, tu ne comprends pas l'arabe! Ça se voit que t'es un immigré! Vous êtes tous les mêmes. Vous ne faites aucun effort pour comprendre la langue de votre pays et vous pensez encore être des Arabes! Honte à vous et honte à vos parents ! »<sup>2</sup>

- 43 Le malaise ressenti, l'affront subi viennent clôturer la longue liste du dénigrement et de la distanciation qui font ressentir au jeune émigré à quel point il est différent.

#### Conclusion

- 44 Au terme de cette étude, il ressort que le décalage entre la politique officielle qui tente d'intégrer avec force son émigration et les comportements stéréotypés de certains émigrés aboutissent à la création d'un groupe particulier au sein de la société algérienne. Tour à tour enviés et rejetés, ces émigrés ont du mal à reprendre pied dans leur société d'origine et se trouvent en situation de marginalité et parfois même d'exclusion.
- 45 Effectivement l'Algérien résident, dès lors qu'il se sent lui-même exclu par les avantages visibles que procure l'émigration, développe à son tour un comportement d'exclusion vis-à-vis de ses frères émigrés. Les quolibets, la ségrégation, les menaces dont sont victimes les migrants les retranchent dans un rôle dont ils ont du mal à se défaire et qui pousse bon nombre d'entre eux à regretter leur exil, lorsqu'ils ne quittent pas une nouvelle fois l'Algérie.

## NOTES

1. - F. Lefort M. Nery, *Emigré dans mon pays*, Collection Migrations et changements n° 4, CIEM, L'Harmattan, Paris, 1985, p. 123.
2. - Action subie ou voulue, la marginalité ressemble de ce point de vue à la solitude, choisie ou imposée.
3. - Cf. FLN, *Séminaire national sur l'émigration. Palais des nations du 8 au 13 août 1966*, AAE, Paris, 136 pages, 1966.
4. - Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Direction des statistiques et de la comptabilité nationale, *Annuaire statistique de l'Algérie 1977-1978*, Alger, CNRES, 1979, p.34.
5. - Patrick Weil, *La France et ses étrangers (1938-1991)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, Annexe 7.
6. - *L'Algérien en Europe* n° 95, p. 16, Bilan pour l'année 1969 : 24 réinsérés dans la région de Nancy, 16 janvier 1970.
7. - *L'Algérien en Europe* n° 99, p. 16-18 : Activités de la région lyonnaise : 50 dossiers, 26 mars 1970.
8. - *L'Algérien en Europe* n° 116, p.16 Activités de la région lyonnaise : 20 émigrés réinsérés, 1<sup>er</sup> janvier 1971.



9. - *L'Algérien en Europe* n°118, 200 émigrés en stage à l'usine SOMACOME de Constantine, 6 février 1971.
10. - Communications lors des journées d'étude sur la Réinsertion, 18-20 mars 1975, Alger, p.7.
11. - Onamo, *Politiques et expériences de réinsertion*, communication lors du Séminaire Crises en Europe et émigration maghrébine, 28-30 mars 1981, Alger, p. 18.
12. - *L'Algérien en Europe* n° 266, p. 29 : Publicité de la CNEP, 15 décembre 1977.
13. - *L'Algérien en Europe* n° 293, p. 21: Réinsertion : L'intérêt des émigrés : « Sur les 2000 logements achevés à travers la wilaya dans son ensemble, 312 ont été vendus dans le cadre de l'épargne logement. Tout récemment, à El-Asnam même, 32 logements ont été acquis par les épargnants, parmi lesquels on compte 9 émigrés », 1<sup>er</sup> mai 1979.
14. - Sous la direction de Gilles Simon, *Effets des migrations internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb*, SEDES, Paris, 1990, 224 pages, p. 82.
15. - *L'Algérien en Europe* n° 270, p.11: Sétif vente de terrains pour émigrés, 10 mars 1978.
16. - *L'Algérien en Europe* n° 127, p. 30, 14 juin 1971.
17. - F. Lefort M. Nery, *Emigré dans mon pays*, Collection Migrations et changements n° 4, CIEM, L'Harmattan, Paris, p. 121.
18. - *L'Algérien en Europe* n° 128, p.11 : Interview de M. Ismaïl Mahroug, ministre des Finances, 30 juin 1971.
19. - *L'Algérien en Europe* n° 172, p.5: Douanes et changes, 1<sup>er</sup> juillet 1973.
20. - *L'Algérien en Europe* n° 256 ; p.4 : L'importation des véhicules en Algérie, 1<sup>er</sup> juin 1977.
21. - *Actualité et documents* n° 110, p.24 : Discours radiotélévisé prononcé par le responsable du Parti (K. Ahmed), à l'occasion de la Journée de l'Emigré, 5 octobre 1968.
22. - *Actualité et documents* n° 112, p. 44 : Résolution générale, Conférence nationale sur l'émigration, Alger, 18-19 novembre 1968, 5 décembre 1968.
23. - F. Lefort M. Nery, *Emigré dans mon pays*, Collection Migrations et changements n° 4, CIEM, L'Harmattan, Paris, p. 123.
24. - In *Les Algériens au bar*, 8 nouvelles, textes rassemblés par Leïla Sebbar, Méditerranée, Al-Manar, avril 2003, p.66.
25. - *Ibid* p.68.
26. - F. Lefort M. Nery, *Emigré dans mon pays*, Collection Migrations et changements n° 4, CIEM, L'Harmattan, Paris, p. 59-60.
27. - Cf. I c - Les cadeaux fiscaux
28. - *L'Algérien en Europe* n° 298, p. 16 : Billet : Les nouveaux « montants compensatoires », 15 juillet 1979.
29. - *L'Algérien en Europe* n° 156, p. 23 : Vie de l'Amicale, région de Bordeaux, 1<sup>er</sup> octobre 1972.
30. - *L'Algérien en Europe* n°142 ; p.4 : Billet : Qu'avez-vous à déclarer? ; 16 février 1972.
31. - Emission de télévision « Les enfants du retour » diffusée sur TF1, mai 1985.
32. - Sakinna, *Journal : nationalité immigrée*, L'Harmattan, Paris, 1987, p. 1.
33. - *Ibid* p.84-85.
34. - Akli Tadjer, *Les ANI du Tassili*, p. 12-13.
35. - *Ibid* p.14-15.

---

## RÉSUMÉS

Cet article s'intéresse à la genèse d'un phénomène de marginalisation particulier, propre aux pays d'émigration. Il se propose de mettre en lumière la construction consciente et inconsciente d'une catégorie à part en Algérie : les émigrés. Tour à tour enviés et dénigrés, ces derniers sont les victimes d'un processus de marginalisation qui culmine dans les années 1980 lors du retour de jeunes « beurs » au pays.

This article underlines the genesis of a particular marginalized phenomenon, peculiar to emigration countries. It tries to highlight the conscious and unconscious building of a category in Algeria: migrants. Envied and rejected at the same time, they are victims of a specific marginalized phenomenon which reach its highest point during the 80's when young emigrants sons decide to go back to Algeria.

## INDEX

**Mots-clés :** dénominations identitaires, marginalité sociale, représentations mentales, processus d'exclusion

## AUTEUR

**JEAN-CHARLES SCAGNETTI**

CMMC - Université de Nice-Sophia-Antipolis